

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 28/03/2023	L'an deux mille vingt trois Le 3 avril à 20 h
DATE D'AFFICHAGE 28/03/2023	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE 11 AVR. 2023	Étaient présents : Mme Nathalie Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoint. Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmorteux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.
NOMBRE DE MEMBRES	
EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés :</u> M. Stoffel donne pouvoir à Mme Perrier. M. Bouchard donne pouvoir à M. Le Rétif. Mme Quesnel.
PRÉSENTS : 24	
VOTANTS : 26	Secrétaire de séance : Monsieur Le Bourgeois

OBJET : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATTACHE

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de mettre l'organigramme en cohérence avec les emplois de la collectivité et au vu des missions effectuées (chargé de communication), il est proposé de créer, à compter du 22 mai 2023, un poste à temps complet de rédacteur principal 2^{ème} classe, relevant de la catégorie B et de supprimer le poste d'attaché correspondant.

Cet emploi pourra également être occupé par un agent contractuel recruté au titre de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, conformément à la procédure de recrutement précisée par le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019.

La rémunération de l'agent correspondra au cadre d'emplois concerné et au niveau de recrutement de l'emploi créé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme la Maire à :

- Créer un emploi permanent sur le grade de rédacteur principal 2^{ème} classe relevant de la catégorie B pour effectuer les missions de chargé de communication, à temps complet, à compter du 22 mai 2023,
- Supprimer le poste d'attaché créé par délibération n° 35.06.20,
- Recruter sur un emploi permanent un agent contractuel,
- Signer les pièces nécessaires à cette création.

La Maire,

Nathalie DONATIN
